

Le Journal du Dimanche

Depuis le Covid-19, la grande peur du retour au travail de certains salariés

Près d'un salarié sur deux s'avoue en détresse psychologique. Une hausse des suicides est redoutée.

Comme une grande lassitude qui s'abat sur lui... et qui le prend de court. Quand la DRH croise Nicolas la mine fatiguée dans les couloirs, elle lui conseille d'emblée de souffler un peu. "J'étais épuisé, incapable de me concentrer, à fleur de peau", raconte l'ingénieur. Le confinement, associé au télétravail subi ou à la présence obligatoire sur site, a mis les nerfs des salariés à rude épreuve. Au lieu de décompresser à partir de la mi-mai, certains ont décompensé. "Le retour dans les locaux est générateur de détresse psychologique", observe Christophe Nguyen, président d'Empreinte humaine. Selon une étude de ce cabinet spécialisé dans la qualité de vie au travail, 42% des salariés interrogés avouent être dans cet état et même 17% en détresse élevée. La peur d'être contaminé et le sentiment de ne plus avoir de prise sur sa vie font plonger même les plus tenaces.

"On devrait être tout aussi attentif aux manifestations psychotraumatiques qu'au virus, regrette le psychiatre Michel Debout. Entre la hausse du chômage, celle des faillites, les menaces de licenciement et les impératifs de performance, il va y avoir un effet rebond sur la santé mentale."

Facteur aggravant

Selon une étude de Malakoff Humanis, 9% des arrêts maladie prescrits en avril étaient dus à des troubles psychologiques. "C'est plus qu'en temps normal, relève Anne-Sophie Godon, directrice de l'innovation. Cette période va accroître l'absentéisme." La dégradation de la santé psychique est lourde de conséquences. "C'est comme un stress post-traumatique, analyse Christophe Nguyen. Il y a un risque dépressif et de développement de phobies."

Parfois, l'issue peut être fatale. Le 19 juin, une cadre de Sanofi Aventis Groupe a mis fin à ses jours dans son bureau de Gentilly. Arrêtée pour burn-out, elle travaillait sur les restructurations en cours. Trois jours plus tôt, les syndicats alertaient sur un "très grand nombre de salarié(e)s en souffrance". En dix-huit mois, selon eux, quatre suicides sont à déplorer, dont un le 9 mai. Mais aussi deux tentatives, dont une durant le confinement. Mercredi, ils ont lancé un droit d'alerte pour danger grave et imminent. "Dans une entreprise où il n'y a pas de mesure de prévention primaire et où le degré d'exigence est important, observe Pascal Lopez, délégué syndical FO, le déconfinement est un facteur aggravant."

Le rôle de l'Etat et des employeurs

Chaque crise génère des dégâts moins visibles que les suppressions de poste, mais tout aussi dramatiques. "En 1929, le nombre de suicides a été multiplié par trois, rappelle le professeur Debout. En 2008, la hausse a été constatée dans toute l'Europe. Tout porte à redouter qu'il en soit de même avec ce virus."

Pour prévenir le risque, les employeurs ont un rôle à jouer. "Si on veut éviter une catastrophe sanitaire d'un point de vue psychologique, il faut penser à la résilience des salariés et développer le bien-être au travail", recommande Christophe Nguyen. L'Etat peut aussi agir. "Pourquoi ne pas créer un comité d'experts en psychologie sur le modèle de celui mis en place pour surveiller l'épidémie? interroge Michel Debout. Car nous n'en sommes qu'au début..."